Membre de l'INPH et la FEMS

Communiqué de Presse 13.05.24

La FPS premier syndicat représentatif, défend l'intérêt de tous PADHUE depuis 26 ans et soutient toutes les initiatives en vue de l'obtention de la plénitude d'exercice basée sur des critères d'excellence (examen ; commission nationale CNAE et PCC).

Les PADHUE devenus indispensables constituent 11% de l'effectif global après PAE.

La PAE (procédure d'autorisation d'exercice) à sa quatrième version a montré ses limites par sa complexité administrative et surtout la création d'un nouveau stock de PADHUE en situation précaire, ne tenant pas compte de nos alertes incessantes.

C'est justement le défaut principal de cette procédure qui va indéniablement s'amplifier avec la loi Valletoux publiée au J0 et dont les décrets d'application sont en préparation longuement discutés lors des auditions organisées par la mission confiée à Guillaume DU CHAFFAUT sans oublier nos réunions successives avec la DGOS l'académie nationale de médecine, le CNOM et le CNG ainsi qu'avec les autres syndicats et associations.

En 2023 Nous avions été confrontés à la régularisation in extremis environ 3000 PAHUE par commissions exceptionnelles, les candidats ayant échoué au concours et qui exerçaient sur des postes non statutaires non-inscrits à l'ordre des médecins depuis plus de 4 ans en tenant compte de la crise COVID et de la possibilité de donner une seconde chance à des PADHUE ayant des services rendus incontestables. La commission exceptionnelle dite « stock » avait occasionné un retard considérable à l'étude des dossiers de lauréats du concours classant pour les PADHUE, qui de leur côté, avaient réussi brillamment et qui ont vu leur qualification injustement reportée (de 2 à 3 ans pour certains !) en raison de la saturation des commissions par les dossiers stock.

Un nouveau stock s'est hélas constitué en 2023 et la menace d'une grève annoncée par certaines associations, qui plus est, à un faible contingent n'est pas la solution idéale d'autant plus que l'amélioration de l'EVC est toujours possible.

Nos propositions, mise à part l'application correcte de la loi existante, s'articulent autour des modalités d'affectation et de budgétisation des stages de PCC dans les services agrées ; l'examen pour tous les PADHUE, les conventions pour les stages obligatoires aux CHU avec le coordonnateur de la spécialité (6 mois ou une journée par semaine); la budgétisation des stages en ambulatoire, (ce qui n'est pas le cas actuellement avec pour conséquence une qualification en attente!).

Ceux actuellement en exercice avec l'approbation de leur chefs de services et qui apportent leur aide aux établissements en déficit de personnel médical, pourraient bénéficier d'un examen et non d'un concours avec une aide, un temps dédié et un accompagnement pour meilleure formation (DU; DIU...)

L'ensemble des pays de la CE sans exception sont à la recherche de ses excellents professionnels de santé expatriés déjà formés. La demande est forte. Et les carrières plus attractives !

C'est le constat au dernier congrès de la FEMS (dont la FPS est partie prenante) qui s'est déroulé à Berlin du 9 au 11 mai.

L'audit demandé par la FPS viendra compléter le prochain livre blanc en cours de finition, dédié à la situation des PADHUE dans les différents pays européens, aux procédures de qualifications diverses et aux besoins de chacun au prorata des cursus nationaux qu'il faudra augmenter.

La situation en France n'est pas meilleure mais la plus grande crainte dans la loi Valletoux est qu'elle se transforme en une usine à stock car au bout de deux autorisations provisoires de 13 mois, ces valeureux confrères PADHUE redeviennent en situation irrégulière et expulsables!

Il est plus qu'urgent d'élaborer une stratégie commune équitable et juste pour tous. Une loi pérenne évitant tout nouveau stock de PADHUE non statutaires sous-payés. L'attractivité des professions de santé (recherche carrière retraite) est par ailleurs largement possible à moyen et à long therme. La convergence vers un statut unique est la demande de la FPS et l'INPH avec une gouvernance démocratique et un nivellement vers le haut.

Conseil d'administration FPS

Secrétariat FPS : 73 avenue des anciens combattants 13220 Châteauneuf- les- Martigues

Tel: 06 60 21 78 15 Mail: http://www.syndicat-fps.fr

Siège social: 7 voie nouvelle 91300 Massy